

OpcO EP signe sa Convention d'objectifs et de moyens 2023–2025 avec l'État

La présidence paritaire de l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OpcO EP) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ont signé, le 5 décembre dernier, la Convention d'objectifs et de moyens (COM) d'OpcO EP pour la période 2023-2025.

Cette nouvelle COM établit les modalités de financement et le cadre d'action de l'OpcO EP, en alignement avec les objectifs fixés et les résultats attendus pour les deux prochaines années.

Elle s'inscrit dans un **contexte économique contraint, marqué par la baisse drastique de la dotation du plan de développement des compétences et par la stagnation des budgets de fonctionnement.**

Dans le même temps, avec le transfert de la collecte à l'Urssaf, **OpcO EP a vu son périmètre d'action augmenté de plus de 100 000 entreprises l'emmenant ainsi à plus de 434 600 entreprises bénéficiaires et plus de 2,4 millions de salariés couverts.** 99 % de ces entreprises ont moins de 50 salariés et un effectif moyen de 3 salariés. Elles ne possèdent naturellement pas d'équipes dédiées aux ressources humaines, ni à la RSE, ce qui renforce le rôle majeur d'OpcO EP à leur égard, pour le développement des compétences dans un environnement et un monde du travail en profonde mutation.

« Une de nos priorités d'ici 2025 : apporter la meilleure réponse aux besoins de formation de nos 54 branches professionnelles, tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Parmi les grands objectifs figure également l'accompagnement de nos bénéficiaires vers la transition écologique et énergétique. Nous avons déjà dépassé notre indicateur en 2023, avec plus de 4 000 pré-diagnostic réalisés par nos conseillers : nous souhaitons poursuivre dans cette dynamique ! », Aline Mougenot (CFTC), Présidente d'OpcO EP

« Dans le champ de l'alternance, parmi les indicateurs que suivra de très près le Conseil d'administration figure la sécurisation des parcours, via une analyse fine des phénomènes de décrochage et de rupture de contrats. OpcO EP s'engage aussi à renforcer la formation des tuteurs et la valorisation des bonnes pratiques. Enfin, OpcO EP a été désigné en 2023 comme opérateur unique pour la gestion de tous les contrats transfrontaliers et contribuera ainsi à promouvoir et faciliter les mobilités des alternants. », Céline Schwebel (CPME), Première Vice-Présidente d'OpcO EP.

La COM 2023-2025 d'OpcO EP **confirme les quatre orientations stratégiques**, fixées par son Conseil d'administration.

Orientation n°1 : garantir à tous les bénéficiaires potentiels un accès plus large à la formation professionnelle et à l'alternance

Dans la continuité de sa mission historique, OpcO EP poursuivra son double rôle d'opérateur financier et de **développeur des compétences**, au service de ses bénéficiaires. Il ne cessera d'agir pour le développement de l'alternance, à tous points du territoire, et à tous les niveaux de diplômes, malgré la **baisse significative des NPEC** qui impacte ses branches à hauteur de 7 %

en moyenne. En lien direct avec plus de 1 300 CFA, Opco EP joue un rôle central en finançant **un contrat en alternance sur cinq en France**. Enfin, l'opérateur s'attachera à optimiser encore davantage la gestion administrative des contrats d'alternance, à développer et promouvoir son offre de service sur tout le territoire (dont Drom).

Orientation 2 : accompagner les branches professionnelles, les entreprises et les individus dans l'anticipation des mutations de l'emploi et des compétences, des qualifications et des compétences

Pour soutenir les entreprises face aux mutations et à l'accélération des transitions (démographiques, technologiques, écologiques...), Opco EP s'engage à **renforcer son rôle d'éclaireur via les études prospectives et les outils d'observation, pour les branches de son champ d'intervention**. Au total, 200 études et outils d'observation, et 18 certifications seront réalisés d'ici 2025.

Outre l'observation, l'objectif est de proposer un accompagnement dédié pour les transitions et mobilités professionnelles dans le cadre de l'évolution des métiers. Opco EP soutient également l'inclusion des publics seniors et empêchés ainsi que la promotion de l'attractivité des métiers des branches professionnelles, qui connaissent des tensions fortes en matière de recrutement.

Orientation 3 : appuyer les entreprises dans leur effort d'investissement dans les compétences et les qualifications pour et par l'emploi

Opco EP va améliorer l'accès et la pertinence des formations au niveau local, avec **une approche « sur-mesure » pour les très petites entreprises**. Opco EP s'efforcera notamment à mobiliser des ressources financières supplémentaires. Il favorisera également l'utilisation de dispositifs clés tels que la Pro-A par exemple.

Une attention particulière sera accordée au renforcement de la relation de service, avec l'objectif de **contacter d'ici deux ans, au moins une fois chacune des 434 600 entreprises relevant de son périmètre**. Ces échanges viseront à comprendre leurs besoins en formation et à y répondre par un accompagnement dédié, tout en repérant les besoins en recrutement.

Orientation 4 : poursuivre le déploiement de la structure et de l'organisation territoriale en optimisant l'articulation entre les branches professionnelles et les territoires en vue de la mise en œuvre des missions d'Opco EP

S'appuyant sur sa gouvernance et ses instances locales, sur son fin maillage territorial et son centre d'appel et de gestion certifié, Opco EP souhaite identifier de manière très fine les besoins spécifiques des entreprises de proximité afin de déployer un accompagnement au plus proche des besoins. Opco EP veillera constamment à une articulation fine et juste entre les priorités fixées par les branches professionnelles et les spécificités territoriales. Il continuera d'incarner très concrètement son ADN de proximité, par une présence dynamique au sein des bassins d'emploi, auprès de ses bénéficiaires et de ses partenaires territoriaux.

Contact presse :

Manon Daffara, responsable de la communication corporate : 06 29 44 30 69 - manon.daffara@opcoep.fr

À propos de l'Opco des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 434 600 entreprises et 2,4 millions salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial (96 implantations partout en France, y compris dans les départements et régions d'Outre-mer), l'Opco EP accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques, écologiques de leur secteur. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

opcoep.fr

Présidente : Aline Mougenot

Vice-présidente : Céline Schwebel

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

Manon Daffara, responsable de la communication corporate : 06 29 44 30 69 - manon.daffara@opcoep.fr